COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES SAISON 2023-2024 PROCÈS-VERBAL N°04

Mardi 16 janvier 2024
Ligue de Football de Normandie

Présents : MM. BERLY Jean-Michel, M. LEFEBVRE Christian, CHAPILLON Jean-Claude, BENOIT Raymond, ROUELLE Maurice

Excusés : M. ANDEOLE Éric

Assiste : Mme DREUX Ophélia, Secrétaire administrative

La prochaine réunion le mardi 13 février 2024

Les décisions de ce P.V de la CRTIS doivent être validées par le GT de la Commission Fédérale des Terrains & Installations Sportives pour être exécutoires

PV N°03 saison 2023-2024 est validé

Attention :
Les dossiers sont à retourner au plus tard le 9 février 2024

Référent éclairage : Monsieur Christian LEFEBVRE
Référent surface de jeu : Monsieur Jean-Michel BERLY

1. CLASSEMENTS

1.1. Classements initiaux : R.A.S

1.2. Confirmations de niveau de classement :

- **FLEURY SUR ORNE**

STADE MUNICIPAL – NNI 142710101
Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 22/01/2023

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 PN.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS suspend sa décision de classement dans l'attente de la mise en conformité des largeurs des zones de sécurité à 2,50 m minimum.
Cette installation non classée ne permet pas l'organisation de compétition.
La CDTIS est chargée du contrôle la mise en conformité des largeurs des zones de sécurité qui peuvent être réalisés en diminuant la largeur de l'aire de jeu.

- **SAINT ANDRE SUR ORNE**

STADE ROGER BRION – NNI 145560101
Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 22/01/2023

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 PN.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 16/01/2034.

1.3. Changements de niveau de classement :

- **BAYEUX**

STADE NIHAULT 1 – NNI 140470501
Cette installation a été classée T7 PN jusqu'au 04/07/2032

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 PN.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS suspend sa décision de classement dans l'attente de la mise en conformité des largeurs des zones de sécurité à 2,50 m minimum.
Le classement acquis au niveau T7 est retiré.
Cette installation non classée ne permet pas l'organisation de compétition.
La CDTIS est chargée du contrôle la mise en conformité des largeurs des zones de sécurité.

- **BAYEUX**

STADE NIHAULT 2 – NNI 140470502
Cette installation a été retiré du classement jusqu'au 12/09/2033

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 PN.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS suspend sa décision de classement dans l'attente de la mise en conformité des largeurs des zones de sécurité à 2,50 m minimum.
Cette installation non classée ne permet pas l'organisation de compétition.
La CDTIS est chargée du contrôle la mise en conformité des largeurs des zones de sécurité.

2. INSTALLATIONS ÉQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements provisoires : T7 Prov R.A.S

2.2. Classements Niveaux T4 SYN, T5 SYN, T6 SYN, T7 SYN. : R.A.S

2.3. Classements Niveaux Foot A8, Foot A5. :

- **BAYEUX**

STADE D'ARGOUGES 2 – NNI 140470602
Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau A8 PN.
La Commission note une longueur de l'aire de jeu trop importante 72m contre 68 m max) pour un classement A8

Au regard des éléments transmis, la CRTIS ne peut pas classer cette installation.

- **BAYEUX**

STADE D'ARGOUGES 3 – NNI 140470603
Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau A8 PN.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau A8 PN jusqu'au 28/11/2033.

- **BAYEUX**

STADE D'ARGOUGES 4 – NNI 140470604
Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau A8 PN.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau A8 PN jusqu'au 28/11/2033.

- **BAYEUX**

STADE D'ARGOUGES 5 – NNI 140470605
Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau A8 PN.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau A8 PN jusqu'au 28/11/2033.

2.4. Tests in situ de maintien de classement. : R.A.S

3. RETRAIT DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique. : R.A.S

4.2. Installations équipées d'un arrosage : R.A.S

4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel :

- **MAY SUR ORNE**

STADE EUGENE FIGEAC – NNI 144080101
Cette installation a été classée T6 PN jusqu'au 04/07/2032.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations reprend le dossier à la suite de la CRTIS du 20 mars 2023 et la réception de nouveaux plans :

- Plan de l'aire de jeux
- Plan des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour la création de ces vestiaires pour un niveau T5 PN.

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

6. PROCÈS -+ VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ ET ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. AFFAIRES DIVERSES

8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

8.1. Classements fédéraux initiaux éclairages : R.A.S

8.2. Confirmation de classement éclairage : R.A.S

8.3. Avis préalable éclairage : R.A.S

8.4. Affaires diverses éclairage : R.A.S

1. CLASSEMENTS

1.1. Classements initiaux : R.A.S

1.2. Confirmation de niveau de classement :

- **ROMILLY SUR ANDELLE**

STADE MAURICE FLEURIEL – NNI 274930101
Cette installation a été classée T6 PN jusqu'au 10/01/2024

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de confirmation de classement T6 PN et des documents transmis :

- Rapport de visite du 07.11.2023 effectué par M. BENOIT, membre de la CDTIS de l'Eure.
- Plan des vestiaires
- Plan de l'aire jeu
- AOP du 13.11.2023

Au regard des éléments transmis, la CRTIS suspend sa décision de classement dans l'attente de la mise en conformité des largeurs des zones de sécurité à 2,50 m minimum.
Cette installation non classée ne permet pas l'organisation de compétition.
La CDTIS est chargée du contrôle la mise en conformité des largeurs des zones de sécurité qui peuvent être réalisés en diminuant la largeur de l'aire de jeu.

- **SAINT ANDRE DE L'EURE**

STADE LARISTO 1 – NNI 275070101
Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 16/01/2022

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la visite de la CDTIS du 22.12.2023.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 16/01/2034.

- **SAINT LUBIN DES JONCHERETS**

STADE CLAUDE NESPOULOUS – NNI 283480101
Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 18/07/2023

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de confirmation de classement T5 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 29.11.2023 effectué par M. LEBRET et M. PRUVREL, Président et membre de la CDTIS de l'Eure.
- Plan des vestiaires
- AOP du 28.12.2023

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 16/01/2034 sous réserve de la mise en place à chaque point de corner d'une surface en gazon synthétique tel que précisé à l'article 3.6 des règlements des terrains avant le 31/06/2024.
La CDTIS est chargée du contrôle de cet aménagement.

- **THIBERVILLE**

STADE JEAN VOISIN 1 – NNI 276290101
Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 05/04/2026

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de confirmation de classement T5 PN et des documents transmis :

- Rapport de visite du 12.12.2023 effectué par M. BENOIT, membre de la CDTIS de l'Eure.

- Plan des vestiaires

La CRTIS constate une longueur de l'aire de jeu (110m) non réglementaire (105m).
Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 16/01/2034.
La CRTIS demande que la longueur de l'aire de jeu soit réduite à 105m pour le 30/06/2024.
La CDTIS est chargée du contrôle de ces travaux.

- **THIBERVILLE**

STADE JEAN VOISIN 2 – NNI 276290102
Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 05/04/2026

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de confirmation de classement T5 PN et des documents transmis :
- Rapport de visite du 12.12.2023 effectué par M. BENOIT, membre de la CDTIS de l'Eure.
- Plan des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 16/01/2034.

- **THIBERVILLE**

STADE JEAN VOISIN 3 – NNI 276290103
Cette installation a été classée T7 PN jusqu'au 05/04/2026

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de confirmation de classement T7 PN.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T7 PN jusqu'au 16/01/2034.

- **VEXIN SUR EPTE**

STADE DE ÉCOS – NNI 272130101
Cette installation a été classée T6 PN jusqu'au 10/01/2024

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de confirmation de classement T6 PN.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 16/01/2034.

1.3. Changement de niveau de classement : R.A.S

2. INSTALLATIONS ÉQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements provisoires : T7 Prov : R.A.S

2.2. Classements Niveaux T4 SYN, T5 SYN, T6 SYN, T7 SYN. :

- **LE NEUBOURG**

COMPLEXE SPORTIF HIPPODROME 1 – NNI 274280201
Cette installation a été classée T5 SYN jusqu'au 10/04/2020

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 SYN et des tests in-situ du 04.08.2016.

Des tests in-situ ayant été réalisés en 2016 suite au changement de la charge dans le revêtement, la CRTIS propose le classement de cette installation jusqu'au 01/08/2026.

2.3. Classements Niveaux Foot A8, Foot A5. :

- **THIBERVILLE**

STADE JEAN VOISIN 4 – NNI 276290104

Cette installation a été classée A8 PN jusqu'au 05/04/2026

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de confirmation de classement A8 PN.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau A8 PN jusqu'au 15/01/2034.

2.4. Tests in situ de maintien de classement. : R.A.S

3. RETRAIT DE CLASSEMENT

- **LE FIDELAIRE**

STADE FRANCOIS HEUTTE – NNI 272420101
Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 18/03/2023

Au regard des informations transmises par la CDTIS (pas de club, aucune compétition), la CRTIS prononce le retrait de classement de cette installation.

Aucune compétition officielle ne peut être organisée sur cette installation.

- **NEAUPHLE SAINT MARTIN**

STADE CHEVALIER 1 – NNI 274260101
Cette installation a été classée T7 PN jusqu'au 06/06/2023

Au regard des informations transmises par la CDTIS (pas de club, aucune compétition), la CRTIS prononce le retrait de classement de cette installation.

Aucune compétition officielle ne peut être organisée sur cette installation.

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique. : R.A.S

4.2. Installations équipées d'un arrosage : R.A.S

4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel : R.A.S

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

6. PROCÈS -+ VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ ET ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. AFFAIRES DIVERSES

8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

8.1. Classements fédéraux initiaux éclairages :

- **THIBERVILLE**

STADE JEAN VOISIN 3 – NNI 276290103
Cet éclairage n'a jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande initiale de classement éclairage en E7.

- Relevé d'éclairement en date du 12/12/2023 :
  - Éclairement moyen : 82 Lux

- Facteur d'uniformité U1h : 0.29
- Facteur d'uniformité U2h : 0.55

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau EEntrainement jusqu'au 16/01/2028.

- **IVRY LA BATAILLE**

STADE ROBERT LATOUCHE 1 – NNI 273550101
Cet éclairage n'a jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande initiale de classement éclairage en E7.

- Relevé d'éclairement en date du 26/09/2023 :
  - Éclairement moyen : 76 Lux
  - Facteur d'uniformité U1h : 0.40
  - Facteur d'uniformité U2h : 0.67

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau E7 jusqu'au 16/01/2028.

8.2. Confirmation de classement éclairage : R.A.S

8.3. Affaires diverses éclairage : R.A.S

8.4 Avis préalable éclairage : R.A.S

1. CLASSEMENTS

1.1. Classements initiaux : R.A.S

1.2. Confirmations de niveau de classement :

- **LES ASPRES**

STADE MUNICIPAL – NNI 614220101
Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 25/03/2020

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de confirmation de classement T5 PN.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 jusqu'au 16/01/2034.
La CRTIS demande la mise en conformité de la hauteur des buts à 2m44 avant le 31/06/2024.
La CDTIS est chargée du contrôle de ces travaux.

- **MAGNY-LE-DÉSERT**

STADE MUNICIPAL 1 – NNI 612430101
Cette installation a été classée T5 jusqu'au 23/10/2028

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de confirmation de classement T5.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 jusqu'au 16/01/2034.

- **MORTAGNE AU PERCHE**

STADE DE L'HIPPODROME 1 – NNI 612930101
Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 09/10/2023

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de confirmation de classement T5 PN.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 jusqu'au 16/01/2034.

- **SAINT BOMER LES FORGES**

STADE MUNICIPAL – NNI 613690101
Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 02/09/2021

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de confirmation de classement T5 PN.

La Commission constate que l'installation n'est pas close (cf. art6.3 du Règlement)
Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 16/01/2034.
La CRTIS demande la mise en conformité de la hauteur des buts à 2m44 avant le 31/06/2024.
La CDTIS est chargée du contrôle de ces travaux.

- **TINCHEBRAY BOCAGE**

STADE SAINT CORNIER – NNI 614860401
Cette installation a été classée T6 PN jusqu'au 10/05/2022

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de confirmation de classement T6 PN.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 16/01/2034.

1.3. Changements de niveau de classement :

- **BRIOUZE**

STADE JEAN GAUTHIER 1 – NNI 610630101
Cette installation a été classée T6 PN jusqu'au 17/10/2033

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance des nouveaux éléments :

- Courrier de la mairie datant du 22.12.2023
- Photos de M. Andeole, Président de la CDTIS de l'Orne lors de sa visite du 19.01.2024

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 16/01/2034.

- **SARCEAUX**

STADE MUNICIPAL – NNI 614620201
Cette installation a été classée T6 PN jusqu'au 10/06/2023

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de confirmation de classement T6 PN.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 16/01/2034.

2. INSTALLATIONS ÉQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

2.1. Classements provisoires : T7 Prov : R.A.S

2.2. Classements Niveaux T4 SYN, T5 SYN, T6 SYN, T7 SYN. R.A.S

2.3. Classements Niveaux Foot A8, Foot A5 : R.A.S

2.4. Tests in situ de maintien de classement. : R.A.S

3. RETRAIT DE CLASSEMENT

- **LONLAY L'ABBAYE**

STADE JEAN BAPTISTE LESCOUZERES – NNI 612320101
Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 30/01/2022

Au regard des informations transmises par la CDTIS (terrain de cross et padel), la CRTIS prononce le retrait de classement de cette installation.

Aucune compétition officielle ne peut être organisée sur cette installation.

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique. : R.A.S

4.2. Installations équipées d'un arrosage : R.A.S

4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel : R.A.S

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

6. PROCÈS -+ VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE ET ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. AFFAIRES DIVERSES

8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

8.1. Classements fédéraux initiaux éclairages : R.A.S
8.2. Confirmation de classement éclairage : R.A.S
8.3. Changements de niveau de classement éclairage :

- **LA FERTÉ MACÉ**

STADE GASTON MEILLON 1 – NNI 611680101
Cet éclairage a été classé E7 jusqu'au 21/02/2024

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de changement de classement éclairage en E6.

- Relevé d'éclairement en date du 01/09/2023 :
  - Éclairement moyen : 184 Lux
  - Facteur d'uniformité U1h : 0.50
  - Facteur d'uniformité U2h : 0.73

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau E6 jusqu'au 16/01/2026.

- **MORTAGNE AU PERCHE**

STADE DE L'HIPPODROME 1 – NNI 612930101
Cet éclairage a été classé E7 jusqu'au 17/01/2026

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de changement de classement éclairage en E6.

- Relevé d'éclairement en date du 05/01/2024 :
  - Éclairement moyen : 168 Lux
  - Facteur d'uniformité U1h : 0.45
  - Facteur d'uniformité U2h : 0.70

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau E6 jusqu'au 16/01/2028.

8.4. Affaires diverses éclairage : R.A.S
8.5. Avis préalable éclairage : R.A.S

1. CLASSEMENTS
    1.1. Classements initiaux : R.A.S
    1.2. Confirmations de niveau de classement : R.A.S
    1.3. Changements de niveau de classement : R.A.S
2. INSTALLATIONS ÉQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE
    2.1. Classements provisoires : T7 Prov : R.A.S
    2.2. Classements Niveaux T4 SYN, T5 SYN, T6 SYN, T7 SYN. : R.A.S
    2.3. Classements Niveaux Foot A8, Foot A5 : R.A.S
    2.4. Tests in situ de maintien de classement. : R.A.S
3. RETRAIT DE CLASSEMENT
4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES
    4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique. : R.A.S
    4.2. Installations équipées d'un arrosage : R.A.S
    4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel : R.A.S
5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- **GRANVILLE**

GYMNASE DE LA CITÉ DES SPORTS – NNI 502189902
Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement en FUTSAL 2 et du rapport de visite de la CDTIS du 05.01.2024.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau FUTSAL 4 jusqu'au 16/01/2034.

6. PROCÈS -+ VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE ET ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC
7. AFFAIRES DIVERSES
8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE
    8.1. Classements fédéraux initiaux éclairages : RAS
    8.2. Confirmation de classement éclairage :

- **AGNEAUX**

STADE GASTON GAZENGEL 2 – NNI 500020202
Cet éclairage a été classé E7 jusqu'au 17/01/2024.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de confirmation de niveau éclairage en E7.

- Relevé d'éclairement en date du 30/11/2023 :
    - Éclairement moyen : 98 Lux
    - Facteur d'uniformité U1h : 0.22
    - Facteur d'uniformité U2h : 0.50

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau E7 jusqu'au 16/01/2026.

- **CHERBOURG EN COTENTIN**

STADE LEO LAGRANGE 1 – NNI 501290301
Cet éclairage a été classé E5 jusqu'au 22/11/2023

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de confirmation de classement éclairage en E5.

- Relevé d'éclairement en date du 27/11/2023 :
  - Éclairement moyen : 220 Lux
  - Facteur d'uniformité U1h : 0.50
  - Facteur d'uniformité U2h : 0.68

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau E5 jusqu'au 16/01/2026.

- **COUTANCES**

PARC DES SPORTS PAUL MAUNDRELL 1 – NNI 501470101
Cet éclairage a été classé E4 jusqu'au 22/07/2023.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de confirmation de niveau éclairage en E4.

- Relevé d'éclairement en date du 04/12/2023 :
  - Éclairement moyen : 374 Lux
  - Facteur d'uniformité U1h : 0.50
  - Facteur d'uniformité U2h : 0.71

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau E4 jusqu'au 16/01/2026.

- **COUTANCES**

PARC DES SPORTS PAUL MAUNDRELL 2 – NNI 501470102
Cet éclairage a été classé E7 jusqu'au 17/01/2024.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de confirmation de niveau éclairage en E7.

- Relevé d'éclairement en date du 04/12/2023 :
  - Éclairement moyen : 85 Lux
  - Facteur d'uniformité U1h : 0.30
  - Facteur d'uniformité U2h : 0.47

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau E7 jusqu'au 16/01/2028.

- **SAINT LÔ**

STADE LOUIS VILLEMER – NNI 505020101
Cet éclairage a été classé E4 jusqu'au 30/03/2024.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de confirmation de niveau éclairage en E4.

- Relevé d'éclairement en date du 30/11/2023 :
  - Éclairement moyen : 405 Lux (IM)
  - Facteur d'uniformité U1h : 0.55
  - Facteur d'uniformité U2h : 0.70

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau E4 jusqu'au 16/01/2026.

- **THEREVAL**

STADE DE HEBECREVON – NNI 502390101
Cet éclairage a été classé E6 jusqu'au 17/01/2024.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de

confirmation de niveau éclairage en E6.

- Relevé d'éclairement en date du 30/11/2023 :
  - Éclairement moyen : 146 Lux
  - Facteur d'uniformité U1h : 0.57
  - Facteur d'uniformité U2h : 0.75

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau E6 jusqu'au 16/01/2026.

- **VALOGNES**

STADE GEORGES PILLET 1 – NNI 506150101
Cet éclairage a été classé E6 jusqu'au 21/02/2024.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de confirmation de niveau éclairage en E6.

- Relevé d'éclairement en date du 14/12/2023 :
  - Éclairement moyen : 199 Lux
  - Facteur d'uniformité U1h : 0.42
  - Facteur d'uniformité U2h : 0.61

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau E6 jusqu'au 16/01/2026.

8.3. Changements de niveau de classement éclairage :

- **AGNEAUX**

STADE DE LA FALAISE 1 – NNI 500020101
Cet éclairage a été classé E6 jusqu'au 17/01/2024

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de changement de niveau éclairage en E5.

- Relevé d'éclairement en date du 04/12/2023 :
  - Éclairement moyen : 218 Lux
  - Facteur d'uniformité U1h : 0.54
  - Facteur d'uniformité U2h : 0.73

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau E5 jusqu'au 16/01/2026.

- **CHERBOURG EN COTENTIN**

STADE MAURICE POSTAIRE – NNI 501290101
Cet éclairage a été classé E5 jusqu'au 22/11/2023

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de changement de niveau éclairage en E4.

- Relevé d'éclairement en date du 27/11/2023 :
  - Éclairement moyen : 320 Lux
  - Facteur d'uniformité U1h : 0.56
  - Facteur d'uniformité U2h : 0.83

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau E4 jusqu'au 16/01/2026.

- **DUCEY LES CHERIS**

STADE ANDRÉ DEBESNE 1 – NNI 501680101
Cet éclairage a été classé E5 jusqu'au 22/11/2023.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de

confirmation de niveau éclairage en E5.

- Relevé d'éclairement en date du 27/12/2023 :
  - Éclairement moyen : 255 Lux
  - Facteur d'uniformité U1h : 0.42 (0,5 mini pour un E5)
  - Facteur d'uniformité U2h : 0.63

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau E6 jusqu'au 16/01/2026.

- **SAINT HILAIRE DU HARCOUËT**

STADE MUNICIPAL 1 – NNI 504840101
Cet éclairage a été classé E7 jusqu'au 17/01/2024

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de changement de niveau éclairage en E6.

- Relevé d'éclairement en date du 27/11/2023 :
  - Éclairement moyen : 185 Lux
  - Facteur d'uniformité U1h : 0.46
  - Facteur d'uniformité U2h : 0.69

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau E6 jusqu'au 16/01/2026.

8.4. Affaires diverses éclairage : R.A.S

8.5. Avis préalable éclairage : R.A.S

1. CLASSEMENTS

1.1. Classements initiaux :

- **ALLOUVILLE BELLEFOSSE**

STADE JEAN-PIERRE CORDERON – NNI 760010101
Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement initial T5 et des documents transmis :
- Attestation de capacité du 11.01.2024
- Rapport de visite du 10.01.2024 effectué par M. LEFEBVRE et M. LEDOUX, Président et membre de la CDTIS de la Seine-Maritime
- Plan des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 16/01/2034. Sous réserve de la levée des non-conformités citées ci-dessus avant le 30/06/2024.

- **JUMIEGES**

STADE GEORGES BOUTARD 1 – NNI 763780101
Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement initial T6 et des documents transmis :
- Attestation de capacité du 14.12.2023
- Rapport de visite du 21.12.2023 effectué par M. LEFEBVRE, Président de la CDTIS de la Seine-Maritime
- Plan de l'aire de jeux

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 16/01/2034.

1.2. Confirmations de niveau de classement :

- **OISSEL**

STADE MARCEL BILLARD 1 – NNI 764840101
Cette installation T2 jusqu'au 31/12/2023

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T2.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS transmet le dossier à la CFTIS.

- **OISSEL**

STADE MARCEL BILLARD 2 – NNI 764840102
Cette installation T5 PN jusqu'au 11/02/2022

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN et du document transmis :
- Rapport de visite du 30.11.2023 effectué par M. LEFEBVRE et M. LEDOUX, Président et membre de la CDTIS de la Seine-Maritime.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 16/01/2034. Sous réserve de la levée des non-conformités citées ci-dessus avant le 30/06/2024.

- **QUINCAMPOIX**

COMPLEXE SPORTIF JACQUES ANQUETIL 1 – NNI 765170101
Cette installation a été classée T5 jusqu'au 11/12/2022

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de confirmation de classement T5 et des documents transmis :

- AOP du 08.10.2012
- Rapport de visite du 05.12.2023 effectué par M. LEDOUX et M. BOULENGER, membres de la CDTIS de la Seine-Maritime
- Plan des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 16/01/2034.

1.3. Changements de niveau de classement :

- **LOUVETOT**

STADE MUNICIPAL – NNI 763980101
Cette installation a été classée T6 PN jusqu'au 04/07/2032

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de confirmation de classement T5 PN.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 16/01/2034.

- **SAINT AUBIN ROUTOT**

STADE MUNICIPAL 1 – NNI 765630101
Cette installation T5 PN jusqu'au 10/04/2022

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN et des documents transmis :

- Rapport de visite du 05.12.2023 effectué par M. LEFEBVRE et M. LECOURT, Président et membre de la CDTIS de la Seine-Maritime.
- AOP du 17.03.2017
- Plan des vestiaires 11.01.2012

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 16/01/2034.
La CRTIS demande la mise en conformité de la hauteur des buts à 2m44 avant le 30/06/2024.
La CDTIS est chargée du contrôle de ces travaux.

2. INSTALLATIONS EQUIPEES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements provisoires : T7 Prov : R.A.S

2.2. Classements Niveaux T4 SYN, T5 SYN, T6 SYN, T7 SYN. : R.A.S

2.3. Classements Niveaux Foot A8, Foot A5 :

- **JUMIEGES**

STADE GEORGES BOUTARD 2 – NNI 763780102
Cette installation n'a jamais été classée

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de confirmation de classement A8 PN et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 14.12.2023
- Plan de l'aire de jeux

Au regard des éléments transmis, la CRTIS suspend sa décision de classement dans l'attente du remplacement des buts.
La CDTIS est chargée du contrôle la mise en conformité.

- **QUINCAMPOIX**

COMPLEXE SPORTIF JACQUES ANQUETIL 2 – NNI 765170102
Cette installation a été classée A8 PN jusqu'au 14/01/2017

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de confirmation de classement A8 PN et des documents transmis :

- AOP du 08.10.2012
- Rapport de visite du 05.12.2023 effectué par M. LEDOUX et M. BOULENGER, membres de la CDTIS de la Seine-Maritime.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau A8 PN jusqu'au 16/01/2034.

2.4. Tests in situ de maintien de classement. : R.A.S

3. RETRAIT DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique. : R.A.S

4.2. Installations équipées d'un arrosage : R.A.S

4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel :

- **SAINT ROMAIN DE COLBOSC**

STADE RENAULT LEBERQUIER 1 – NNI 766470101
Cette installation a été classée T4 PN jusqu'au 21/02/2032

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents suivants :

- Plans des vestiaires
- Plan de situation du vestiaire

Au regard des éléments transmis, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour la création de vestiaires pour un niveau T4 PN.

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

6. PROCÈS -+ VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ ET ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. AFFAIRES DIVERSES

8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

8.1. Classements fédéraux initiaux éclairages : R.A.S

8.2. Confirmation de classement éclairage :

- **OISSEL**

STADE MARCEL BILLARD 1 – NNI 764840101
Cet éclairage a été classé E4 jusqu'au 16/12/2023

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de confirmation de classement éclairage en E4.

- Relevé d'éclairement en date du 30/11/2023 :

- Éclairement moyen : 524 Lux
- Facteur d'uniformité U1h : 0.65
- Facteur d'uniformité U2h : 0.76

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau E4 jusqu'au 16/01/2026.

- **OISSEL**

STADE MARCEL BILLARD 4 – NNI 764840104
Cet éclairage a été classé E4 jusqu'au 16/12/2023

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de confirmation de classement éclairage en E4.

- Relevé d'éclairement en date du 30/11/2023 :
  - Éclairement moyen : 524 Lux
  - Facteur d'uniformité U1h : 0.65
  - Facteur d'uniformité U2h : 0.76

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau E4 jusqu'au 16/01/2026.

8.3. Changements de niveau de classement éclairage :

- **MAROMME**

STADE PAUL VAUQUELIN – NNI 764100101
Cet éclairage a été classé E5 jusqu'au 17/01/2024

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de confirmation de classement éclairage en E6.

- Relevé d'éclairement en date du 03/01/2024 :
  - Éclairement moyen : 183 Lux (200 lux mini à maintenir pour un E5)
  - Facteur d'uniformité U1h : 0.60
  - Facteur d'uniformité U2h : 0.83

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau E6 jusqu'au 16/01/2028.

8.4. Affaires diverses éclairage :

- **AUPPEGARD**

STADE PAUL LORPHELIN – NNI 760360101
Cet éclairage n'a jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance du PV de visite de la CDTIS en date du 27.11.2023

Au regard des éléments transmis, la CRTIS signale que cette installation éclairage dangereuse ne permet pas l'organisation de compétition sur ce stade.

8.5. Avis préalable éclairage : R.A.S